

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUIN 2018

L'an deux mille dix-huit, le 29 juin à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de HÉDÉ-BAZOUGES régulièrement convoqué et sur convocation du 22 juin 2018, s'est réuni en Mairie, sous la Présidence de Monsieur Jean-Christophe BÉNIS, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 19  
Nombre de conseillers présents : 11  
Nombre de pouvoirs : 7

Étaient présents : M. BENIS, Mme FEUDE, M. SARLAT, Mme DESCHAMPS, M. CADOU, Mme VITORIA CLEMENT, M. BOURGOUIN, Mme DEPRESLE, M. ROCHARD, Mme ROISAIN, M. TARDIF,

Absents excusés : Monsieur FICHOUX

Procuration : Mme AUTISSIER donne pouvoir à Mme DESCHAMPS, Mme COTTEREAU donne pouvoir à M. BENIS, Mme GICQUEL donne pouvoir à M. ROCHARD, Mme DENIAU donne pouvoir à M. TARDIF, M. MEYER donne pouvoir à M. SARLAT, M. ROBINAULT donne pouvoir à Mme FEUDE, M. THEBAULT donne pouvoir à Mme DEPRESLE

Secrétaire de séance : Mme Isabelle VITORIA CLEMENT

### Délibérations

#### **OBJET N° 17-06-2018 : Approbation du Procès-Verbal du 1<sup>er</sup> juin 2018**

Le PV de la séance du Conseil Municipal du 1<sup>er</sup> juin 2018, n'appelant pas d'observations, est adopté à l'unanimité.

#### **OBJET N° 18-06-2018 : Tarif du repas au restaurant municipal**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** une hausse de 3 centimes par repas (soit une augmentation de 0.82%)
- **FIXE** le tarif du repas au restaurant municipal à 3.67 €

#### **OBJET N° 19-06-2018 : Convention sur la facturation de la cantine avec la commune de St Gondran pour l'année scolaire 2018-2019**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **AUTORISE** M. le Maire à signer la convention avec la commune de St Gondran
- **AUTORISE** M. le Maire à signer tout document relatif à cette affaire

#### **OBJET N° 20-06-2018 : Fixation du prix de la cantine –Commune de St Briec des Iffs pour l'année scolaire 2018-2019**

La convention signée l'année dernière avec St-Briec des Iffs tombe en désuétude. Pour l'année scolaire 2018-2019, suite à une demande de St-Briec des Iffs, un autre système va être mis en place : les familles des enfants de St Briec des Iffs paieront l'intégralité du prix de revient du repas. La commune de St-Briec des Iffs remboursera ces familles directement.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **FIXE** le prix du repas à la cantine pour les familles des enfants de Briec des Iffs à 6,35 €

#### **OBJET N° 21-06-2018 : Convention de mise à disposition de vélos électriques et tarifs**

7 vélos électriques sont mis à disposition de la Commune par la Communauté de Communes avec une convention de 3 ans. La Commune va réserver un vélo pour les services communaux, 6 vélos seront donc disponibles pour mise à disposition des habitants : 5 pour les trajets domicile-travail et un pour les loisirs (évolution possible selon la demande et la liste d'attente).

La Commission propose de réserver ces locations aux personnes domiciliées à Hédé-Bazouges et de donner la priorité aux trajets domicile-travail. Toutefois, une attention particulière sera portée sur les demandes à caractère social (prêt ponctuel du vélo réservé à la Commune à la journée, par exemple)

Les modalités tarifaires de location sont les suivantes :

Durée de la location	Tarifs	Caution non encaissée
Location 1 mois	30 €	2 000 €
Location 3 mois	75 €	
Location 6 mois	135 €	
Location 1 an	250 €	

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **VALIDE** le règlement de mise à disposition
- **AUTORISE** M. le Maire à signer la convention de mise à disposition et tout autre document relatif à cette affaire
- **AUTORISE** M. le Maire à mettre en œuvre le fonctionnement des vélos à assistance électrique
- **VALIDE** les conditions tarifaires

#### **OBJET N° 22-06-2018 : Achat -Terrain à Bon Espoir**

La commune souhaiterait acquérir un terrain à Bon Espoir. Les propriétaires ont demandé à ce que la commune fasse une proposition d'achat.

Le Conseil Municipal, à la majorité (16 pour, 2 contre, 0 abstention)

- **AUTORISE** le Maire à missionner un géomètre pour établir un document d'arpentage
- **VALIDE** le souhait de la famille de réserver une surface d'environ 1000 m<sup>2</sup> à l'entrée du terrain pour y créer un verger
- **VALIDE** le prix de 41.67 cts/m<sup>2</sup> HT / 50 cts/m<sup>2</sup> TTC
- **VALIDE** la valorisation des arbres soit 132 arbres à 41.67 € HT l'arbre / 50 € TTC l'arbre
- **AUTORISE** M. le Maire à signer l'acte d'achat aux conditions émises ci-dessus auprès de l'étude Me Bodic, notaire à Hédé-Bazouges
- **AUTORISE** M. le Maire à engager un groupe de réflexion pour définir un projet précis sur ce terrain en collaboration avec les associations et autres (LPO, Natura 2000, SEPNB, la famille Barbou, le syndicat du Linon, Bazouges Nature...)
- **AUTORISE** le Maire à déposer un dossier de demande d'aide auprès du GAL du Pays de St Malo (aide Leader)

#### **OBJET N° 23-06-2018 : Convention -Groupement de commande**

La convention de groupement de commandes permet d'envisager le lancement de procédures d'achats mutualisés à la fois pour la réalisation de travaux, de prestations de services ou l'acquisition de fournitures (assurances, fournitures de bureau...).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la convention constitutive de groupement de commandes permanent ci-jointe ;
- **DONNE** délégation à Monsieur le Maire pour la passation et la signature de tout avenant à la convention de groupement de commandes ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout acte utile l'exécution de la présente délibération.

#### **OBJET N° 24-06-2018 : Règlement Bibliothèque**

Le règlement de la bibliothèque proposé précise les conditions de remboursement en cas de perte ou de grave détérioration.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- VALIDE** le nouveau règlement

#### **OBJET N° 25-06-2018 : Présentation du rapport Annuel du Délégué - Assainissement**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **PREND ACTE** du Rapport Annuel du Délégué sur l'Assainissement.

-----

**OBJET N° 26-06-2018 : CLECT –Adoption du rapport du 13 mars 2018  
Coût du service ADS –exercice 2017, révision libre des charges  
transférées "entretien de voirie" & transfert de la compétence PLU**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées en date du 13 mars 2018 ainsi que le montant des charges nettes transférées par les communes membres à la Communauté de communes, fixé par la CLECT, au titre du coût du "service ADS pour l'exercice 2017", de la révision libre des charges transférées « Entretien voirie » et du transfert de la compétence « PLU ».

-----

**OBJET N° 27-06-2018 : Effacement de réseaux/Rue de la Barrière –SDE 35**

Le SDE 35 a envoyé une étude détaillée relative à l'effacement du réseau électrique et de télécommunication Rue de la Barrière : le reste à charge de la commune s'élèverait à 23 377.60 €. Le SDE se propose d'être le maître d'ouvrage de l'opération.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **VALIDE** la proposition financière du SDE 35
- **DONNE** pouvoir au Maire de signer la convention et tout autre document nécessaire à l'affaire
- **REALISE** les travaux une fois le dossier retenu par le SDE
- **INSCRIT** les crédits correspondants au budget
- **VERSE** la participation au maître d'ouvrage à l'avancement des travaux
- **AUTORISE** le Maire à déposer un dossier CEE

-----

**OBJET N° 28-06-2018 : Vente d'un terrain constructible -6 rue de la Métairie**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **ANNULE** la délibération n°04-04-2018 de la séance du 27/04/2018
- **MET EN VENTE** la parcelle n°050A n°833, d'une superficie de 504 m<sup>2</sup>, au prix de 37 800 € HT/ 45 360 € TTC, viabilisé, lié au prix de référence des Domaines (60 € HT / m<sup>2</sup> (hors viabilisation) et aux coûts estimés des travaux de viabilisation ;
- **MET EN VENTE** à l'étude de Me BODIC à Hédé et Me LECOQ/LEGRAIN à Tinténiac ;
- **DIT** que les frais notariés seront à la charge de l'acquéreur ;
- **DONNE DÉLÉGATION** à M. le Maire pour la signature des actes de vente ;
- **ACCEPTE** le devis du SDE pour un montant de 1 400 € TTC.
- **APPROUVE** le règlement du lot de la Retenue

-----

**OBJET N°29-06-2018 : Modification du tableau des effectifs**

Le Maire informe qu'il convient de modifier, sur le tableau des effectifs, la durée de temps de travail de certains agents au 01/09/2018 :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **VALIDE** le tableau des effectifs ci-dessus

-----

**OBJET N°31-06-2018 : Questions diverses**

M. le Maire informe le Conseil des points suivants :

- Le Département est venu en Mairie voir une gravure de Napoléon III. Celui-ci remercie la Mairie et demande si cette gravure peut faire l'objet d'un prêt avec une valeur d'assurance de 1 000 €. Le Conseil Municipal donne son accord.
- Un document est mis à disposition sur le nouveau site de la Breizh COP : [www.breizhcop.bzh/presentation/ressources/](http://www.breizhcop.bzh/presentation/ressources/)
- La Cour Administrative d'Appel de Nantes dans l'affaire SARL Terrain Service c/ Commune d'Hédé-Bazouges a rendu un arrêt : la requête de Terrain Service est rejetée, l'entreprise devra verser 750 €

- à la commune et 750 € à la SADIV.
- Dans le cadre de l'affaire M. THEBAULT contre la Préfecture d'Ille et Vilaine concernant l'arrêté de DUP de la ZAC, le Tribunal Administratif de Rennes informe que ce dossier devrait être inscrit à une audience lors du 1<sup>er</sup> semestre 2019.
  - Le Maire signale que l'arrêté portant réglementation aux bruits de voisinage est trop restrictif sur les horaires suite à la remarque d'un hédéén. Après échanges avec le CM, le Maire annonce que l'horaire s'étendra jusqu'à 20 heures l'été.
  - Dans le cadre de la rétrocession du Domaine de l'Etang, la commune n'a pas de retour de Terrain Service malgré ses relances ni de l'ASL.
  - Suite à une rencontre avec la CCI, Aldouest et M. KAZEMI, il en ressort que si la commune ne monte pas le projet de la nouvelle épicerie, celui-ci ne pourra pas se faire. La commune peut bénéficier d'aides a contrario de M. KAZEMI et obtenir des prêts sur une plus longue durée. Aussi, la commission d'urbanisme a validé une étude de marché auprès de la CCI afin d'évaluer le bien-fondé de ce projet.
  - La salle Agora est prête.
  - Plusieurs dates à retenir :
    - Du 6 au 8 juillet : accueil des Allemands
    - 21/22 juillet : fête de la Magdeleine et feu d'artifice
    - Du 28 avril au 31 octobre : exposition à la Maison du Canal sur la Grande Guerre 14-18 au Canal
  - Le prochain Conseil Municipal aura lieu le mercredi 19/09 à 20h30.
  - La séance prend fin à 23h20.